

Image not found or type unknown



AVENANT AU BAIL COMMERCIAL

Par **JOUFFLU57**, le **15/10/2012** à **13:11**

EN COMPLÉMENT DE MON MAIL PRÉCÉDENT, IL EST IMPORTANT DE NE PAS SIGNER L'AVENANT AU BAIL COMMERCIAL QUE VOUS ENVOIE SODEREV. LE DÉLAI DE RÉFLEXION DE 8 JOURS EST BIEN TROP COURT ET LES CONDITIONS BIEN TROP MAUVAISES. IL FONT PRESSION SUR VOUS, MAIS L'ABSENCE DE SIGNATURE N'AGGRAVE EN RIEN LEUR SITUATION.

JMV